

Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

8 octobre 2025
Français
Original : anglais

Vingt-deuxième Assemblée
Genève, 1^{er}-5 décembre 2025
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Document soumis par la présidence*, **

1. Ouverture de l'Assemblée.
2. Cérémonie d'ouverture de l'Assemblée.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Élection des Vice-Président(e)s de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau.
5. Confirmation de la désignation du/de la Secrétaire général(e) de l'Assemblée.
6. Organisation des travaux.
7. Échange de vues général.
8. Présentation informelle des demandes de prolongation des délais soumises en application de l'article 5, et de l'analyse qui en a été faite.
9. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention :
 - a) Assistance aux victimes : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'assistance aux victimes ;
 - b) Destruction des mines antipersonnel dans les zones minées :
 - i) Nettoyage des zones minées : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'application de l'article 5 ;
 - ii) Réduction des risques liés aux mines et sensibilisation à ces risques : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'application de l'article 5 ;
 - iii) Rapport sur les progrès réalisés dans l'étude de la possibilité de créer un fonds de contributions volontaires ;
 - c) Coopération et assistance : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance ;
 - d) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération ;

* Le présent document a été soumis après la date prévue afin que l'information la plus récente puisse y figurer.

** La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



- e) Destruction des stocks de mines antipersonnel ;
 - f) Universalisation de la Convention ;
 - g) Transparence et échange d'informations ;
 - h) Appui à l'application :
 - i) Rapport sur les activités, le fonctionnement et le financement de l'Unité d'appui à l'application et présentation d'un plan de travail et d'un budget pour ses activités en 2026 ;
 - ii) Processus de sélection du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice de l'Unité d'appui à l'application ;
 - iii) Autres questions relatives à l'appui à l'application.
 - 10. Débat thématique.
 - 11. État des contributions versées conformément à l'article 14 de la Convention.
 - 12. Examen des demandes soumises en application de l'article 5.
 - 13. Examen des questions que soulèvent les rapports présentés en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.
 - 14. Examen des demandes soumises en application de l'article 8.
 - 15. Élection du Président/de la Présidente de la vingt-quatrième Assemblée des États Parties.
 - 16. Questions relatives aux préparatifs des vingt-troisième et vingt-quatrième Assemblées des États Parties et durée de celles-ci.
 - 17. Questions diverses.
 - 18. Examen et adoption du document final.
 - 19. Clôture de la vingt-deuxième Assemblée des États Parties.
-